VOL. XLVIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 2 JUILLET 1919 — No. 39

ABONNEMENTS
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
A. [illegible]AUVIN
[illegible]MEUR

Toutes com[illegible]ions concernant le journal ou l'i[illegible]rie devront être adressées :
Le M[illegible]a
42 AVENUE [illegible]CHER
SAINT-BONIFACE [illegible] MANITOBA
Téléphone : Main 3377

LA ST-JEAN-BAPTISTE

A cause des temps difficiles que nous traversons la fête de la St-Jean-Baptiste n'a pas été célébrée cette année avec tout l'éclat extérieur que nous aurions voulu lui donner.

Il eut été cependant contraire à la louable habitude canadienne de laisser passer le 24 juin sans la célébration d'une messe.

La cérémonie religiuse fut imposante.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque y présida entourée de tout son clergé.

Les dignitaires de la société St-Jean-Baptiste, ainsi que Monsieur le Maire avaient pris place près du choeur.

La maitrise de la cathédrale et la fanfare nous firent de la très belle musique.

Après la messe le Président présenta une adresse à Sa Grandeur qui y répondit avec son éloquence ordinaire et tout son coeur.

Le soir dans la salle de l'Académie Provencher le Cercle Dramatique Provencher nous donna une soirée superbe.

PIERRE BEDARD ET LA RESPONSABILITE MINISTERIELLE

Précurseur, Pierre Bédard le fut dans tout la force glorieuse de ce mot viril. Il en eut la clairvoyance prophétique et l'ardeur intrépide. Champion et martyr de notre cause, il est le premier en date de tous nos grands parlementaires. Son patriotisme ardent et résolu a fait de lui l'un des pionniers de notre unité nationale. Il a créé l'expression même de "notre nation canadienne" et, surtout, il lui a donné un sens précis et vivant. Il a tiré des limbes où elle sommeillait encore l'âme de notre nationalité.

Artisan séculaire de l'autonomie coloniale de tout l'empire britannique, à lui revient l'indiscutable mérite d'avoir le premier formulé (et avec quelle netteté bien française!) le principe vital de notre responsabilité ministérielle.

Pierre Bédard était né le 1 septembre 1762. Trois ans jour pour jour après la bataille des plaines d'Abraham. Sorti du Petit Séminaire de Québec en 1784, il devint avocat le 6 novembre 1790. Membre de notre premier parlement, pendant vingt années consécutives (1792-1812), il dirigea tous les grands débats de cette époque historique. Il fut l'un des meilleurs chefs de notre race.

J'ai déjà esquissé en une humble ébauche la biographie de ce chevalier sans peur et sans reproche de la liberté et du droit. J'ai évoqué sa belle amitié pour ses deux condisciples Bourdages et Baillargé. J'ai rappelé la fondation du Canadien et j'ai salué en Pierre Bédard le père du journalisme canadien-français. J'ai résumé à grands traits son attitude sur la question seigneuriale, les subsides, les privilèges de la presse... Je n'examinerai ici que son rôle d'apôtre de la responsabilité ministérielle.

Dicey appelle ce principe de la responsabilité ministérielle la plus conventionnelle de toutes nos maximes d'équité constitutionnelle. Privés comme nous le sommes en cette matière de documentation législative, il nous est extrêmement difficile de suivre à travers les temps l'évolution de cet usage parlementaire d'une importance pourtant si capitale Aucun texte de loi même aujourd'hui n'en reconnait l'existence officielle.

A l'époque précise qui nous intéresse, le système ministériel traversait en Angleterre sa phase définitive. Il subissait aux mains du monarque britannique sa dernière et triomphale épreuve. George III était un vivant anachronisme. Par le plus déconcertant des illogismes, cet Hanovrien voulait ressusciter au 19ième siècle l'absolutisme désuet des Stuarts. Au commencement de son règne, il siège avec ses ministres En 1761, il intrigue tant et si bien qu'il renverse son premier ministre, Pitt le père. Pendant les vingt années qui suivent, il gouverne personnellement sous le masque de ses différents grand vizirs. En 1781, Pitt le jeune entre au parlement. A 25 ans, il devient premier ministre et pendant quelque six mois (1783-1784), il garde les rênes gouvernementales malgré seize votes adverses des Communes. Il ignore systématiquement le précédent établi par Walpole en 1742 de résigner sur tout vote de non-confidance. Pitt défie les Chambres et en appelle finalement au peuple. Le corps électoral lui donne raison. Vainqueur, il façonne le cabinet britannique suivant sa forme actuelle. Par là, je ne prétends nullement assigner une date définie au plein épanouissement du système moderne de la responsabilité ministérielle. La constitution anglaise, tout comme un véritable organisme vivant, croit et se développe par un procédé incessant et graduel. Ainsi que le remarque Anso, le ministère s'est élaboré en une lente évolution. Ni en Angleterre, ni aux Colonies, il n'a jailli spontanément et tout développé. Ainsi en 1791, l'année même qu'il nous faisait octroyer notre seconde constitution, Pitt est aux prises avec Thurlow. Ce dernier persiste à occuper son poste de chancelier malgré la volonté formelle du premier ministre qui n'en peut mais. La solidarité du cabinet et la toute-puissance de son chef étaient loin d'être définitivement reconnues à la fin du 18ième siècle.

Ici, grâce à l'influence bienfaisante de lord Dorchester, l'administration du pays se fait sans heurt. L'antagonisme qui allait éclater plus tard entre le pouvoir exécutif et la législature ne s'annonçait pas encore à notre horizon politique. De 1792 à 1796, notre machine représentative, bien qu'elle fut loin d'être parfaite, fonctionne sans difficulté.

Pendant la décade suivante, les victoires napoléoniennes se succèdent sans interruption. L'Assemblée législative de Québec se trouve ainsi condamnée à une docilité absolue et à un mutisme presque complet. Tout geste d'indépendance de sa part l'aurait fait instantanément taxer de rebellion.

En Angleterre, en 1804, George III congédie autocratiquement Pitt à cause de son bill d'émancipation des catholiques. Au mois d'août de la même année, Bourdages, l'ancien condisciple de Bédard, est élu député de Richelieu. Dès lors, les deux finissants de 1784 deviennent d'inséparables frères d'armes. Les luttes qu'ils soutinrent furent vraiment glorieuses. Leur vaillance et leur patriotisme ont auréolé leur front de la gloire la plus pure. Précurseurs injustement oubliés, ils ont écrit aux premières pages de nos annales parlementaires une merveilleuse épopée. Le bronze devrait éterniser leurs sacrifices en un monument qui célèbrerait dignement leur double souvenir. Aucun peuple n'eût des défenseurs plus héroïques. En ignorant leur mémoire sacrée, nous commettrions envers notre race un acte stupide d'ingratitude imméritée.

Au cours de la session de 1805, fut passée cette fameuse loi des prisons qui alluma ici une lutte des plus acrimonieuses entre les deux éléments de notre population. Le 22 novembre 1806, au milieu de cette polémique violente, parait le premier numéro du Canadien. Bédard donnait ainsi à notre race son premier organe. Son journal ne devait vivre que trois ans et demi, mais: "Il marque, dit Garneau, l'ère de la liberté de la presse au Canada. L'impulsion qu'il a donnée aux idées constitutionnelles fut telle qu'à ce titre son nom mérite d'être placé à la tête de l'histoire de la presse en ce pays."

Le Canadien naissait à un moment critique. La guerre de races faisait rage au Canada. "Cette province, lisait-on dans les colonnes du Mercury de Québec, est déjà trop française pour une colonie britannique. Depuis quarante-sept ans que nous la possédons, il est juste qu'elle devinne anglaise." Ces menaces de dénationalisation ne pouvaient plus rester sans réponse. L'apparition de notre hebdomadaire québecquois s'imposait donc comme une véritable nécessité nationale. Son existence était urgente; elle était indispensable au triomphe de notre cause. Aussi, en certain milieu, le Canadien rencontra dès sa naissance une opposition violente. Les circonstances allaient hélas! trop bien servir les adversaires de la feuille de Bédard : le 8 octobre 1807 débarquait à Québec sir James Craig.

Dix mois après son arrivée, (le 8 août 1808), Craig adressait à lord Castlereagh une dépêche officielle dont l'extrait suivant ne manque certes ni d'intérêt, ni de piquant. "Ils croient ou affectent de croire", écrivait notre nouveau gouverneur en parlant de Pierre Bédard et de ses partisans, "qu'il existe ici un ministère et qu'à l'imitation de la constitution de la Grande-Bretagne, ce ministère leur est responsable de la conduite du gouvernement". "Je n'ai pas besoin d'indiquer à vos Excellences", ajoutait respectueusement notre zélé fonctionnaire, "à quelles mesures une pareille idée pourrait les conduire."

Ainsi donc, Craig dénonçait l'attitude des champions canadiens-français de la responsabilité ministérielle comme une acheminement possible vers la révolution. Tout en nous refusant le bénéfice de ce principe constitutionnel, le vieux vétéran en reconnait pleinement l'existence en Angleterre. Cet aveu est précieux. En ecet, l'année précédente (1807), Georges III avait arbitrairement congédié Grenville.

L'opinion de Craig indique l'incohérence de son monarque ne constituait qu'une exception accidentelle et momentanée à une doctrine déjà solidement établie, malgré des crises passagères. Elle prouve que Bédard ne faisait que demander à l'Angleterre l'application logique de ses propres principes. Précurseur, il l'était héroïquement; il en a toute la gloire. D'un révolutionnaire, il n'avait rien. Il fut un patriote loyal entre tous. Son âme de jurisconsulte était trop éprise de l'amour de la justice et de l'ordre pour qu'il s'abaissât aux violences dangereuses d'une inutile rébellion.

M. Bradshaw lui-même admet que les rédacteurs du Canadien s'en prirent toujours au gouvernement seulement et qu'ils s'abstinrent soigneusement de toute propagande anti-anglaise. S'inspirant à même Blackstone, Bédard puisait sa science légale dans les oeuvres des interprètes les plus autorisés des institutions de notre métropole. Fort de ces textes et de la leçon de liberté qui s'en dégage, il réclamait pour notre assemblée législative tous les privilèges dont jouissait, à Londres, la Chambres des Communes.

Ainsi, à la session de 1808, il fait voter, avec Bourdages, la loi destinée à exclure les juges du parlement. Bientôt, Little King Craig, offusqué par cette mesure, retranche de la liste des officiers de milice Bédard, Panet, Taschereau, Blanchet et Borgia sous prétexte qu'ils sont propriétaires du Canadien. Cet acte injuste n'enlève nullement à notre champion populaire son ardeur.

A la session de 1809, Bédard fait en effet l'une des plus belles harangues de sa carrière. Il y pose avec une clarté admirable le principe essentiel de la responsabilité ministérielle. "Le premier devoir de l'Assemblée, troisième branche de la Législature, disait-il, est de défendre son indépendance même contre les tentatives que ferait le Conseil exécutif pour la restreindre. En adoptant le sentiment de ceux qui disent qu'il n'y a point de ministère au Canada, il faudrait ou bien qu'elle renonçât à se maintenir ou bien qu'elle dirigeât ses accusation contre le représentant même du Roi, ce qui serait une chose monstrueuse parce que nous devons voir en notre gouverneur la personne sacrée de sa Majesté et lui appliquer les mêmes maximes."

Résumant la question, Garneau s'exprime ainsi au sujet de Bédard: "Il lui paraissait qu'un ministère était un rouage absolument nécessaire dans le gouvernement parlementaire du Canada. Il fit observer qu'en fait et indépendamment de toute maxime constitutionnelle, le gouverneur qui était dans le pays depuis si peu de temps, ne pouvait connaître les dispositions des habitants que d'après les renseignements qu'on lui donnait." "Il est vrai qu'il n'y avait pas de ministère tel que nous le concevons aujourd'hui, mais il y avait des ministres secrets, des personnages de marque, occupant de très hautes charges, lesquels tout irresponsables qu'ils fussent conseillaient le gouverneur en petit comité. L'orateur, dans ce discours remarquable où il indiquait si nettement le principal défaut de la constitution de 1791 et où il expose un système qui devait être accordé au Canada quarante ans après, fut regardé comme l'apôtre d'une idée révolutionnaire."

Le 15 mai 1809, Craig fait soudainement irruption au Parlement et le dissout par un véritable coup d'état. A la suite de l'exclusion de la Chambre d'Ezéchiel Hart, représentant israélite des Trois-Rivières, le gouverneur lance aux membres de l'Assemblée un discours plein de reproches. Le Canadien, sans relever ces propos acerbes, cite Blackstone, Rapin et Locke. Il démontre à l'évidence que le Roi jouit du privilège absolu de dissoudre la chambre mais qu'il ne lui est pas permis de faire des remarques injurieuses sur les actes de la législature qui est absolument indépendante de son autorité.

Toujours sous la direction de Bédard, l'Assemblée législative propose, en 1810, une adresse au Roi, s'offrant à subvenir à toutes nos dépenses civiles. Cette initiative n'était que la réalisation tardive d'un voeu émis par lord Dorchester en 1793. En possédant entre ses mains la clé d'or des coffres publics, l'Assemblée législative aurait placé son autonomie au-dessus de toute atteinte. Craig déclara cette proposition subversive et contraire à toute tradition parlementaire. Il refusa catégoriquement de transmettre cette résolution au ministère britannique.

Le 26 février 1810, les députés ayant exclu de la chambre par simple résolution le juge de Bonne, le gouverneur proroge immédiatement les chambres. Il accuse l'assemblée de violer la constitution. Décidés à sévir impitoyablement, les adversaires du parti populaire scrutent le Canadien. Le 17 mars 1810, messires Stilling et Stiles, deux aubergistes, dénoncent comme entachés de tendances séditieuses les numéros des , 10 et 14 mars 1810 de notre organe québecquois. Ordre est aussitôt donné de saisir manu militari le journal, d'arrêter Bédard, Taschereau, Blanchet et Lefrançois, de patrouiller la ville en tous sens, de détenir les malles royales, etc., etc. Cette mise en scène mélodramatique était peut-être habile. Elle était absolument injustifiée. L'emprisonnement de Bédadr, le 19 mars 1810, était un acte inqualifiable de despotisme de la part de ses ennemis.

Aux élections du mois suivant (21 avril 1810), notre premier martyr politique languissait encore dans sa sordide cellule de la rue Dauphine. Ce fut la Basse-Ville de Québec qui eut l'honneur de l'élire comme député. En vain, à la session de 1810-1811, Joseph Papineau et Louis Bourdages tente l'impossible pour obtenir la libération de leur collègue. Leurs démarches se heurtent à l'entêtement sénile du gouverneur. Bédard n'en avait pas moins une "très douce" consolation. Craig annonçait, en effet, en prorogeant les Chambres "qu'il sanctionnait avec une satisfaction toute particulière" la fameuse loi d'exclusion des juges. (C'était elle qui avait causé en bonne partie l'emprisonnement du fondateur du Canadien.) Son apothéose se couronnait d'ailleurs au printemps de 1811 par sa libération "sans procès."

Incapables de prouver devant les tribunaux un seul de leurs allégués, les accusateurs de Bédard retiraient lâchement et cyniquement leur vile plainte. Ainsi, ils se stigmatisaient eux-mêmes à tout jamais.

Et, pour comble, vingt trois mois après sa sortie de prison (le 11 décembre 1812), sir George Prévost nommait juge aux Trois-Rivières le prisonnier de Craig.

Cet honneur privait sans doute notre représentation parlementaire de son meilleur chef. Il n'en constituait pas moins pour toute notre race une éclatante revanche.

* * *

Bédard fut pour les nôtres un initiateur et un modèle. Précuseur direct de La Fontaine, il a jeté les premières semences de notre autonomie actuelle. Champion de la responsabilité ministérielle à l'aurore indécise du XIXe siècle, il a le premier contribué à faire de notre pays le berceau du système colonial de tout l'Empire britannique.

Quand donc rendra-t-on à cet héroïque pionnier la gloire qui lui est indiscutablement due?

Léon-Mercier GOUIN.

LES FEMMES DE FRANCE

Parmi les milles questions que la guerre a soulevées, s'est glissée tout à coup l'accession des femmes au droit de vote et même à l'égibilité. Elle a surgi chez la plupart des peuples; elle vient de se poser en France.

Entre la grande épreuve et cette réforme sociale, il existe d'ailleurs une relation étroite. Aux yeux de ses défenseurs absolus, le dévouement que les Françaises ont montré quatre années durant, sur tous les terrains de la charité, du sacrifice et même de la résistance, leur crée un titre incontestable à ce nouveau privilège. Au regard de ses partisans plus mitigés, la mort héroïque de tant de chefs de famille impose à la nation le devoir de remplacer ces héros par leurs veuves.

Quoiqu'il en soit, le problème a été étudié par la chambre. Celle-ci avait à choisir entre plusieurs propositions: l'électorat féminin restreint aux élections municipales; le vote familial conférant aux chefs de famille, hommes ou femmes, un nombre de voix proportionnel au chiffre des enfants; la simple substitution des veuves de la guerre aux soldats tombés pour la patrie; enfin, l'égalité complète entre les deux sexes aussi bien dans la représentation du pays que dans le corps électoral. La discussion fut longue et la solution resta longtemps obscure; un moment l'on grut que le vote familial l'emporter; enfin, par un coup de théâtre imprévu et subit, ce fut l'égalité complète qui, à une grosse majorité, conquit les suffrages de la Chambre.

La loi, cependant, n'est pas définitive. Il lui faut l'approbation du Sénat; or la haute assemblée paraît hostile à un changement aussi brusque et aussi radical. Il se peut fort bien par conséquent que ce ne soit pas aux élections de demain que nous voyions les Françaises aller aux urnes et entrer au Parlement. Mais de l'avis à peu près unanime et malgré les diversités d'opinion sur la justice et l'opportunité de la réforme, elle est considérée comme acquise, à brève échéance.

Je n'en parle pas ici pour en discuter le caractère, ni pour en augurer les conséquences. Mais je voudrais indiquer d'un mot la situation des femmes catholiques de France en face du droit nouveau qui leur est conféré.

En général, elles ne s'y attendaient pas. Elles ne s'étaient pas agitées pour l'obtenir, elles ne l'ambitionnaient nullement. J'ajoute même que, pour la plupart, elles n'accueillent ce cadeau qu'avec déplaisir et méfiance.

Ceci noté pour le plus grand nombre mais non pour l'unanimité. Parmi les catholiques françaises, une petite minorité revendiquait, sans bruit ni violence, l'électorat féminin. Quelques-uns appartenaient même à l'élite intellectuelle et agissante.

Mais, si les femmes catholiques de France n'attendaient, ni ne désiraient ce privilège il se trouve pourtant que, de toutes leur "concitoyennes", elles sont peut-être, à leur insu, les mieux préparées à s'en servir.

Elles le sont, d'abord parce que catholiques. Cette qualité les dispose à recevoir une direction supérieure et à sentir plus profondément la force et l'autorité des devoirs de conscience. Quelles évêques leur fassent une obligation d'exercer le droit de vote pour de scrutin.

Elles sont prêtres, en second lieu, qu'elles se rendent en foule aux salles parce que, pour les conduire et les entraîner, il existe, chez elles, ces deux éléments indispensables: une élite et des cadres.

Les femmes de France ont été, de tout temps, pour le clergé, de très précieuse auxiliaires. Le monde aime à railler les "dévotes" qui imposent au curé de leur paroisse un concours encombrant et brouillon. Mais pour un très petit nombre de ces frelons de sacristies quelle admirable et dévouée multitude d'abeilles diligentes, toujours prêtes aux abnégations les plus obscures, aux activités les plus modestes et les plus fatigiantes. Et je ne parle pas de nos innombrables et saintes religieuses; il s'agit ici de femmes du monde, ou vivant dans le monde.

Aussi quand les nécessités modernes ont réclamé la cultiplication des oeuvres, les femmes catholiques de France étaient prêtes à répondre à tous les appels, à donner tous les appris, voire à prendre toutes les initiatives.

On les a vues, suppléant à la pénurie du clergé, se faire les catéchistes des faubourgs et, secondant la charité des soeurs, visiter les pauvres et soigner les malades.

Mais les luttes engagées contre l'Eglise, à la fois sur le terrain politique, dans le domaine social et par les moyen intellectuels, exigeaient un nouvel effort. Nos catholiques françaises, l'esprit ouvert aux besoins des générations contemporaines et le coeur tendu vers l'apostolat sous toutes ses formes, encore une fois étaient prêtres.

Et l'on a vu jaillir, entre les mains les plus actives et pour le profit de toutes, une floraison d'institutions nouvelles.

Des écoles normales féminines se sont fondées; des cercles d'études ont pris naissance auprès des patronages de jeunes filles; des cercles de fermières se sont ouverts à la campagne.

Pour unir et fortifier ces oeuvres multiples, on a vu se constituer un centre de correspondance et de direction comme la **Fédération Jeanne d'Arc**, qui tous les ans, sous les auspices de l'Institut catholique de Paris, tient un congrès remarquable. Pour les ravitailler de munitions intellectuelles, élargir leur champ de travail, ugmenter leur nombre, une **Action sociale de la femme** a établi ses publications, ses publications, ses cours, ses conférences.

En même temps, les ouvrières catholiques, et leurs soeurs syndicats féminins de la rue de l'Abbaye, qui comptent aujourd'hui les récents conflits de la banque et de la couture, ont été créés en un temps ou beaucoup d'hommes intelligents et dévoués reculaient encore devant l'effort syndical. Et symbole émouvant, ce sont des soeurs de charité qui s'en furent les initiatives, alors que peu d'années auparavant c'étaient des Frères des Ecoles chrétiennes qui avaient inspiré la constitution du syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, le premier de nos syndicats masculins catholiques. Ah ces humbles religieux sont bien; toujours, les éducateurs du peuple!

J'ai nommé les syndicats de la rue l'Abbaye, j'en pourrais citer bien d'autres, à Paris et dans les départements. Cette graine féconde transportée à travers le pays par des propagandistes féminins, dont bien des meneurs socialistes enviraient la compétence et l'éloquence, va constamment engendrer des moissons nouvelles. Et le Pape Benoît XV, à propos d'un congrès féminin tenu naguère à Paray-le-Monial, a formellement approuvé leurs efforts.

Et ce n'est pas tout. Pour offrir à tous les besoins de l'action catholique, une armée de femme averties et disciplinées, deux vastes associations se sont fondées qui, distinctes plutôt que séparés par des nuances, poursuivent en fait le même idéal et sont animées du même esprit: la Ligue des Femmes françaises et la Ligue patriotique des Françaises. Elles embrassent, en petits groupes unis au centre et répandus à travers nos villes et nos villages, près d'un million d'adhérentes. A la disposition de l'autorité religieuse, elles s'occupent de promouvoir et de soutenir les bonnes oeuvres.

Au-dessous d'elles, j'aperçois encore, plus spécialement réservée aux jeunes filles, la grande association des Noëlistes dont les membres aujourd'hui se chiffrent par dizaines de mille. Recrues préparées à toutes les propagandes, à tous les apostolats.

Si je prétendais donner ici, au lieu d'une simple indication, une énumération complète, je devrais signaler bien d'autres initiatives féminies, dans le vaste champ du travail et de la pensée catholiques. Il me suffit d'avoir évoque ces exemples.

Que prouvent-ils en somme? Ils prouvent deux choses : d'abord que les femmes catholiques de France ont accompli déjà, en grand nombre, une sorte de noviciat civique, par quoi la Providence, à leur insu, les format à la nouvelle mission que des réformateurs, peut-être convaincus qu'ils travaillaient contre Dieu, allaient leur imposer; ensuite que toutes les femmes de France honnêtes et sérieuses qui voudront user de leur droit de suffrages avec conscience et pour le bien du pays trouveront, grâce à leurs soeurs catholiques, des guides et des organisations.

François VEUILLOT.

L'Union des français autour de Jeanne d'Arc

Voicí que revient l'anniversaire de la délivrance d'Orléans. Chaque année, à cette date, dans une véritable fête nationale, instituée par l'élan populaire, nous fêtons Jeanne d'Arc. Mais combien les circonstances, le passé le plus proche, le présent, l'avenir immédiat, nos gratitudes, nos espérances, nos anxiétés nous pressent de donner le plus grand développement à cette solennité! Elle nous permettra d'exprimer tout ce que nous avons dans l'âme.

Le dimanche 11 mai, autour de cette haute figure, française et universelle, honorée en France par tous les peuples, par tous les esprits qui ont de l'humanité, nous allons manifester que nous sommes unis pour la paix comme nous l'étions pour la guerre. Et dès aujourd'hui nous ouvrons au siège de la Ligue des Patriotes (4, rue Sainte-Anne) une permanence pour l'organisation de notre cortège.

'ailleurs, si nous nous mettons à la disposition de tous les groupements, nous ne prétendons contrarier ni englober aucune autre formation. Tous les partis et toutes les pensées nationales peuvent se donner rendez-vous, fraternellement, avec leurs physionomies propres, dans cette journée française.

Les catholiques y viendront honorer la vierge inspirée du ciel que l'Eglise, pour la gloire de la France, place sur les autels. En attendant le jour du 1er juin, où ils célèbreront la canonisation de l'héroïne lorraine, ils apporteront leur hommage à celle que tous, nous nommons déjà la sainte de la patrie.

Des radicaux notables ont cinquante fois adhéré à l'idée d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. Là-dessus on retrouverait aisément des déclarations très nettes de Clemenceau. Elles sont antérieures à la guerre. Au cours de la guerre, Clemenceau a compris, mieux que jamais, et rendu intelligible pour tous le pouvoir d'une volonté, d'une croyance pour communiquer autour d'elle la foi, la flamme, le désir, la puissance. "Je fais la guerre", a-t-il dit, et d'un tel ton que tous ont reçu de lui ses ordres et son élan, la consigne et l'énergie pour exécuter la consigne. Avec toutes les différences que vous voudrez, le fait Clemenceau dans cette guerre est parent du fait Jeanne d'Arc. Et les Jacobins patriotes doivent savoir qu'ils ont leur place française dans un cortège complet de Jeanne d'Arc.

Je vois très bien la page qu'un Hervé saurait écrire sur Jeanne d'Arc, page vivante, colorée, mouvementée, pleine d'amitié, avec çà et là des audaces d'apparent irrespect. Hervé a tant de plaisir à scandaliser que je ne réponds pas de ce qu'il aurait pu écrire à certains jours pour embêter les admirateurs de Jeanne d'Arc; mais ce dont je suis bien sûr, c'est que, dans son coeur, ce blasphémateur aime et vénère cette paysanne de génie. Il y eut dans la première psychologie de nos armées de 1914, une nuance de sans-culottisme. Au début de la campagne, on pouvait être frappé parfois de la goguenardise avec laquelle ouvriers ou paysans mobilisés prétendaient maintenir en face du Kaiser et de ses suppôts le droit ju'ils se reconnaissaient de n'avoir ni Dieu ni Maître, de pratiquer à leur guise un cordial alcoolisme et un anticléricalisme gaillard. Cette indépendance hardie, cette indiscipline qui répugne à se soumettre à des hommes, mais qui accepte un but bien défini, ce besoin d'appuyer les relations de chef à soldat sur une acceptation libre, sur une fidélité volontairement consentie, c'est quelque chose du vieux compagnonnage d'armes, quelque chose de gaulois, de terrien, d'éternellement français qui subsiste dans la riche humanité des faubouriens de Paris. Et de tels éléments, que Jeanne d'Arc vivante entraînait à sa suite, ne veulent-ils pas se rejoindre dans son cortège national?

Les jeunes gens de l'Action française, avec leurs moyens propres, s'étaient fait avant la guerre une spécialité d'organised de leur côté, parallèlement à la Ligue des Patriotes, de puissantes démonstrations en l'honneur de Jeanne d'Arc. Dans une page mémorable, le socialiste Daniel Halévy a exprimé l'émotion avec laquelle en mai 114, comme sur les bords du gouffre, il vit défiler "les fils de Maurras", toute cette adolescence qui s'en allait à rangs serrés honorer et fleurir la jeune fille gurrière. Sublime répétition générale, avant la marche au sacrifice et à la victoire.

Et la conférence au village et Ligue civique, et la Ligue française, et la Ligue de l'enseignement et la Ligue des parents dont les fils sont morts à l'ennemi! Pourquoi des organisations séparées sur certains points ne continueraient-elles pas d'agir de concert dans des circonstances bien déterminées, Nous l'avons fait au fort de la guerre. Le moment est venu que nous complétons et améliorions le système des partis par le système des collaborations. Ne sentons-nous pas que nous devons nous habituer à mener de puissantes et larges campagnes d'opinion, pour des buts bien déterminés, côte à côte avec des hommes dont nous sommes par ailleurs séparés?

Pour tout rendre plus aisé (je veux le dire au nom de notre vieille Ligue) dans cette journée du 11 mai, c'est autour des anciens combattants que peut se faire efficacement une fédération pour Jeanne d'Arc. Nous admirons que de toutes parts ces soldats d'hier se groupent en grandes et petites associations. Voilà l'Union nationale des combattants, présidée, animée par le général Léon Durand et par Charles Bertrand; la Ligue des chefs de sections, avec le lieutenant Binet-Valmer, plein de feu et de talent; l'Association générale des officiers de complément, dont nous saluons la naissance; d'autres encore qui s'annoncent. Qu'elles passent les premières, ces ligues à qui tous accordent l'accueil le plus confiant, le plus affectueux, et qu'elles nous invitent à une action commune dans la journée de Jeanne d'Arc. Sous la présidence d'honneur du général des Garets se forme un comité précisément pour organiser une "grande manifestation qui célèbrera tout ensemble Jeanne d'Arc et la victoire de nos armes". Que les combattants s'accordent entre eux et passent les premiers! Ces vaillants sauvèrent la France; ils doivent désormais l'encadrer.

Les peuples ont dit au cours de cette guerre que la France était la Jeanne d'Arc des nations. Ni Jeanne d'Arc ni la France ne se sont sacrifiées simplement pour fournir au monde une figure héroïque. Il s'agissait au quinzième siècle et il s'agit aujourd'hui d'obtenir des résultats positifs: des réparations, des restitutions et des garanties. Elles nous sont indispensables.

Dans nos rangs, le 11, à côté des ligues d'Alsace et de Lorraine, nous aurons des délégations venues de Metz, de Strasbourg et de Colmar. Elles rappelleront qu'à côté des questions vitales à règler.

Les Lorrains désannexés lancent à la France un appel angoissé pour que "l'Allemagne soit rejetée, politiquement et militairement, au delà du Rhin, pour que la rive gauche, avec ses annexes nécessaires, soit constitués en un ou plusieurs Etats indépendants et protégés." Ce sont les termes mêmes du voeu que le conseil municipal de Metz vient d'émettre à l'unanimité: "Nous voulons, ajoutent nos chers amis de Metz, qu'une frontière naturelle et difficilement franchissable, qui ne peut être que le Rhin sur tout son parcours, nous protège contre les appétits germaniques inassouvis et permettre à nos soldats de contenir l'ennemi sur son propre territoire."

Nous aurions aimé que les Sarrelouisiens, qui viennent, eux aussi, d'apporter leurs voeux à Paris, prolongeassent leur séjour de façon à pouvoir figurer dans le cortège du 11. Sarrelouis et toute l'ancienne population indigène établie dans les environs attendent avec impatience la proclamation officielle de leur retour à la France. Les cultivateurs menacent de ne plus cultiver leurs champs s'ils restent Allemands. "Un vieux paysan d'un petit village, m'écrit-on de Sarrelouis, est venu nous apporter une écharpe de maire français et deux cachets de marie, l'un de la première République, l'autre du premier Empire, qu'on gardait précieusement dans sa famille, avec la foi qu'ils serviraient encore un jour." Ces enfants de la Sarre s'étonnent et s'irritent qu'on avecte maintenant, en Allemagne, de les considérer comme des Rhénans. Ils sont des Lorrains. "Jusqu'à ce jour, me disent-ils, nous n'avions qu'un succès d'hilarité, non seulement à l'intérieur de l'Allemagne, mais même sur le Rhin, s'il arrivait à l'un de nous, venant de Sarrelouis, de se présenter comme Rhénan. Les correspondances commerciales venues d'Allemagne pourraient témoigner, dans des milliers de cas, que les Allemands considèrent Sarrelouis comme situé en Lorraine. Les hommes qui ont servi au "Landstrum Bataillon" de Sarrelouis peuvent redire un chant injurieux qui montre qu'on les traitait en "mauvais Prussiens". On osait dire

(A suivre sur la 4me page)

Ce qu'ils ont souffert

Ce qu'ils ont souffert sous le joug allemand en pays envahis, plusieurs ont essayé de nous le dire, soit pour l'avoir vu et enduré, soit d'après des récits recueillis de la bouche des victimes. Mais les livres, même ceux de la première catégorie, ne traduisent qu'imparfaitement les tortures morales que dan sleur science et leur joie de nuire, nos ennemis leur ont infligées. Plus douloureuses que les restrictions, les amendes, les défenses de sortir, de parler, d'agir, (tout était interdit, me disait un échappé de ces geôles), les fausses nouvelles, les annonces de victoires allemandes, l'encerclement surtout, qui coupait presque absolument toute communication avec la patrie et les êtres aimés qu'on y avait laissé partir sans rien connaître de leur sort, c'était la souffrance intime, de soi démoralisatrice, et que pourtant l'on sut dominer. A la grande colère des vainqueurs, déconcertés par ce ressort français dont le secret leur échappe et les dépasse, les envahis ont gardé leur foi dans la victoire.

Cette élément d'imperturbable confiance domine tout le reste dans ces relations de sources diverses, d'accordant toutes à manifester cette force morale que la conscience du bon droit entretient, que fomente même la vue des vilenies, des répugnantes pratiques d'un envahisseur dont l'orgueil épais croyait tout possible et tout permis, sauf à échouer lourdement dans ses extravagantes prétentions.

Il n'est point jusqu'à la puissance de mensonge de l'Allemand qui n'ait desservi ses desseins: non seulement il s'est pris à ses propres pièges dans l'absence totale de sesns critique qui le caractérise, mais les nouvelles même exactes qu'il annonçait trouvèrent incrédules les populations parmi lesquelles elles pénétraient. Lorsque la **Gazette des Ardennes** et les autres feuilles de propagande allemande annonçaient le bombardement par le "super canon", ou même les raids de gothas, nombre d'envahis, du Nord aussi bien que les Ardennes ou de l'Aisne accueillirent comme des billevisées ou des vantardises ces nouvelles trop véritables, et j'en ai rencontré plus d'un qui, depuis, devant les affirmations et les preuves, s'étonnait encore et s'expliquait tout au moins son invincible incrédulité d'autrefois, dont tout au moins il avait eu le bénéfice, refusant de s'inquiéter pour les membres de sa famille qu'il savait à Paris.

La raison profonde de ces remarques attestant la robustesse du moral français, on la découvre à chaque page des deux livres nouvellebment parus décrivant le supplice des régions envahies: **SOUS LE POING DE FER, quatre ans dans un faubourg de Lille,** par Albert Droulers (in-12 de 244 pages), et **QUAND "ILS" ETAIENT A SAINT QUENTIN,** par henriette Célarié (in-12 de 238 pages). Le premier, **moins écrit,** mais plus vécu où l'on sent un témoin qui fut victime, et qui, sans colère, mais avec la conviction qu'affirma chaque jour davantage la lancinante oppression subie, décrit, à petits traits inlassables, l'âme si répugnante du "boche", qu'il a vue à l'oeuvre, brutale et féroce, plate et vile. "Ce livre, a dit M. Adolphe Théry, dans un avant-propos qu'il faudrait reproduire ici, n'est pas un réquisitoire, c'est un "témoignage". Or, sa force c'est de donner "le souvenir implacablement fidèle" des douleurs subies, mais avec cette note volontairement impersonnellee" d'un par procès verbal, plus accusateur, plus lumineux que toute dénonciation, même justement passionnée comme on aurait du l'attendre de qui a vécu trois ans "sous le poing de fer" pour subir ensuite la prison et six mois de séjour dans un camp de représailles.

Aussi véridique dans la mise en oeuvre de témoignages reçus directement des échappés de Saint Quentin, le récit de Mme Henriette Célarié, paru d'abord en grande partie dans le **Correspondant,** fort attachant par les choses racontées non moins que par leur présentation, renseignerait moins cependant sur le "Martyre" des diocésans de Monseigneur Péchenard que le volume où l'Evêque de Soissons a raconté cet épisode douloureux de la grande guerre, que constitue la vie de la cité épiscopale du mois d'août 1914 au moins de Juillet 1918. C'est dans des "journaux" de cette sorte, tenus partout en régions occupées, qu'il faut lire "ce qu'ils ont souffert" et s'en souvenir.

Eugène GRISELLE,
Secrétaire-général du C.C.P.F.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est la présente donnée que **Derrick Arthur Hayden,** de la Cité de Port Arthur dans le District de Thunder Bay, conducteur, fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un bill de divorce de sa femme, **Tydvil Hayden,** pour cause de adultère.

Daté à Port Arthur ce douzième jour de décembre 1918.

KEEFER, KEEFER & TOWERS,
Port Arthur, Ont.
Solliciteurs pour Derrick Arthur Hayden.

5—26

PACAGES A PORCS

(Notes des fermes expérimentales)

Le cultivateur qui a de bons pacages dépense beaucoup moins sur l'élevage des porcs que celui qui n'en a pas. Dans les circonstances ordinaires, quand on nourrit les cochons exclusivement au grain, ce n'est que l'animal très vigoureux qui fera cent livres de lard avec 500 livres de grain; plus fréquemment il en consommera 600 et 700 livres et encore faut-il que le nourrisseur soit très soigneux. Les expérience que nous avons faites à la forme de Brandon sur l'emploi des pacages et des trémies nous ont démontré que l'on peut réduire cette quantité de grain à 300 ou 400 livres par cent livres de lard produit, pourvu qu'on se serve d'un pacage. Sans doute l'herbe ne peut pas remplacer entièrement le grain mais elle peut réduire très avantaguesement et d'un bon tiers la quantité de grain consommé. Les pacages coûtent très peu de chose, les cochons font la récolte eux-mêmes et l'on peut ainsi réduire le prix de revient du lard de 20 à 25 pour cent. C'est quelquefois assez pour convertir ce qui serait une perte en un profit.

Beaucoup de récoltes peuvent être employées comme pacage; il y a d'abord les céréales ordinaires, blé, avoine, orge et seigle, qui conviennent très bien. Semées au printemps ces plantes sont prêtes à être pacagées au moment où les porcelets de printemps, nés en mars et en avril, sont assez âgés pour utiliser le pâturage avantageusement. Le seigle de printemps est prêt à être employé le premier. Les cochons le mangent avec avidité et profitent bien mais le seigle ne dure pas longtemps; il devient ligneux, coriace, dès que ses épis se forment.

L'avoine et l'orge sont prêtes environ une semaine plus tard que le seigle, mais elle plaisent un peu mieux aux cochons et restent plus longtemps en bon état. Le blé donne également de bons pacages, mais il ne vaut pas mieux que les autres céréales et la semence est plus coûteuse.

Pour les pacages de fin d'été et d'automne, rien ne vaut la navette. Semée au commencement du printemps, la navette est prête à être pacagée vers la mi-juillet; semée plus tard elle est prête à être pacagée six semaines après avoir été semée. Les cochons l'aiment beaucoup; elle produit beaucoup de fourrage, résiste bien au pacage. C'est l'une des meilleures plantes que l'on puisse cultiver comme pacage à porc.

Un autre bon pacage d'automne est le seigle d'automne; semé vers la mi-été le seigle est prêt à pâturer un mois après les semis. Il produit une bonne qualité de pacage jusqu'aux fortes gelées et n'épie pas en automne.

Les plantes vivaces peuvent aussi être employées comme pacage à porcs. La luzerne produit plus de pacage à l'acre peut-être que toute autre plante. Les porcs s'en accomodent fort bien et font une augmentation de pois économique, mais l'établissement d'un pâturage de luzerne coûte assez cher, car il faut préparer la terre deux ans d'avance et semer la luzerne un an avant l'époque où elle doit être employée. Disons aussi qu'elle fait sa plus grande pousse en mai et en juin alors qu'il n'y a encore que peu de porcs à mettre au pacage sur la ferme ordinaire, car les porcelets de printemps sont encore trop petits, et il s'élève très peu de porcs d'automne. La deuxième récolte de luzerne vient bien comme pacage de fin d'été pour les porcs du printemps. Les cochons déracinent la luzerne en fouillant et détruisent bien vite les pacages si on les laisse faire. Il est bon de leur mettre un anneau dans le nez lorsqu'on les fait pacager sur un champ de cette plante.

Les graminées ordinaires comme le brome inerme et la fléole (mil) font un pacage de premier choix au printemps, mais de même que pour la luzerne il n'y a pas généralement beaucoup de porcs faire pacager à ce moment là. Vers la mi-été et en automne, lorsque les cochons ont le plus besoin de pacages ,les pacages d'herbe sont souevnt durs et secs et ne conviennent pas. On obtient donc généralement de meilleurs résultats avec les plantes annuelles que nous venons de mentionner.

Les cochons nourris au pacage devraient être mis dans des loges d'engrais pendant au moins quelques semaines avant d'être expédiés au marché. Ils prennent beaucoup d'exercice en liberté, surtout ceux qui appartiennent aux races les plus actives. Ils se développent bien et font de bonnes charpentes, avec beaucoup de viande maigre, mais ils ne font pas assez de gras. En les renfermant pendant quelque temps, au moins trois semaines, ils font une augmentation de poids étonnante. Ils sont mieux à point pour le marché et, par conséquent, rapportent plus. Pour les porcs des races moins actives, leur engraissement peut être complété au pacage même.—W. C. McKillican, régisseur, ferme expérimentale de Brandon, Man.

SEANCE DU 24 JUIN

Le 22 juin, à 8.30 du soir, le Club Dramatique Provencher a donné sa quatorzième représentation. Le sujet en était l'Anniversaire du Crime, une tragédie en quatre actes.

Sa Grandeur Mgr Béliveau, Archevêque de Saint-Boniface, Mgr Dugas, plusieurs membres du Clergé honoraient la réunion de leur présence.

Un brillant morceau par l'orchestre de l'Ecole Provencher ouvrit la séance; Joseph de Ambrosis prononça à Sa Grandeur une courte adresse dans laquelle il exprimait et affirmait la loyauté et l'affection respectueuse de chacun envers le clergé et surtout envers le chef vénéré du diocèse. Les divers actes du drame alternaient avec de la musique et des déclamations.

A la fin de la représentation, Sa Grandeur fit appeler les acteurs sur la scène, et s'adressant directement à eux, elle leur dit qu'il avait été surpris et étonné de l'audace qu'ils avaient eue de choisir une pièce qui présente tant de difficultés ;mais que la magistrale interprétation qu'ils venaient d'en donner prouvait qu'ils étaient à la hauteur de la tâche enterprise, et qu'il les en félicitait sincèrement. Monseigneur les combla spécialement d'éloges les plus flatteurs pour le beau français qu'ils avaient fait entendre dans la diction, par la pureté de l'accent et la netteté de l'articulation.

Sa Grandeur termina son allocution en remerciant les acteurs, en son propre nom et au nom des Canadiens de Saint-Boniface, de l'heureuse idée qu'ils avaient eue de clôturer la journée de la Saint-Jean-Baptiste par une si belle séance.

Parmi les acteurs, les suivants méritent une mention spéciale: William Lévêque joua à la perfection le rôle de John Murray, montrant une grande variété de sentiments et beaucoup d'hebileté pour maintenir son caractère jusqu'au bout.

Roland Houde comme Hulet le villain, déploya le spécial talent dans lequel il excelle dans de semblables rôles; le ton de sa voix et son air s'y prêtent à merveille.

Gérard Houde, qui fut sollicité au dernier moment de remplacer Oswald Paul obligé de s'absenter, a bien voulu prêter son précieux concours, et a su remplir son rôle avec une grande perfection.

Patrice Renaud, Napoléon Dupas, Joseph Desautels et Edouard Viau, étaient dans leur rôle et le remplirent bien.

Les deux enfants, Louis Cheyrion faisant Richard et Edouard Carroll faisant Henri, jouèrent admirablement et pathétiquement leur rôle, émouvant jusqu'aux larmes certains spectateurs.

Chez Nous ET autour de Nous

La grève est enfin règlée.

M. Joseph Bernier, de la raison légale Bernier, Blackwood & Bernier, est parti à Chicago pour affaires professionnelles.

M. Celestin Champagne, fils de M. Edmond Champagne de Saint-Norbert, qui a passé ses derniers examens de droit dernièrement, a pris bureau à Somerset, Man.

M. Arthur Prud'homme, fils de M. le juge Prud'homme a passé ses derniers examens de droit.

Le traîté de paix a été signé à Versailles, samedi dernier.

Une petition a été signée par un grand nombre de citoyens, demandant au conseil la réinstallation des employés démis à cause de la grève.

BASEBALL

Le club de baseball "Les Tigres" de Saint-Boniface, inform les clubs canadiens-français de la province qu'ils sont prêts à défier n'importe quel club qui voudra bien se mesurer avec lui sur son terrain et leur visite leur sera remise quand ils le désireront, si possible. Pour plus d'informations, s'adreser à J.-A. Bleau, St-Boniface.

L'Union des français autour de Jeanne d'Arc

(Suite de la 1ère Page)

en Allemagne, des Sarrelouisiens, qu'ils descendaient de galériens français..." Et tous ces vieux indigènes de la Sarre de conclure qu'ils veulent que leur petite patrie rentre dans la grande patrie dont elle est séparée depuis 104 années.

A tous ces sentiments, à toutes ces nécessités, à cent autres raisons qui nous remplissent tous à cette heure et qui nous sont communes, de quelque parti que nous relevions, il faut que le 11 mai un puissant cortège, sous la direction des anciens combattants, donne une voix unanime.

Maurice BARRES,
de l'Académie français.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

De l'Institut Catholique à l'Institut de France

(Suite)

Or, c'est encore à l'Académie Française que, le jour même où Mgr Baudrillart publiait ces déclarations, l'esprit nouveau se manifestait une fois de plus aux applaudissements d'une assemblée de choix.

On y célébrait la réception de M. François de Curel au fauteuil rendu vacant par la mort de M. Paul Hervieu: un auteur dramatique suscédant à un auteur dramatique.

A coup sûr, la solennité ne laissait prévoir aucune affirmation catholique. ni l'oeuvre puissante, mais pour le moins areligieuse de M. Paul Hervieu; ni même les drames profonds, étranges et forts de M. de Curel, ne prêtent à des développements comparables aux déclarations que souleva l'éloge du comte Albert de Mun et de Mgr Baudrillart.

Cependant, à vrai dire, à l'échelle des idées, le théâtre de M. de Curel s'élève au-dessus des pièces de son prédécesseur. Si le nouvel élu a soutenu quelques fois des thèses discutables, il a mis en lumière aussi de grandes vérités. Une de ses plus nobres tragédies—car c'est bien le nom que leur convient, malgré la forme du style et la modernité du sujet,—la Nouvelle Idole, est directement apparentée au retentissant discours de Brunetière sur la faillite de la science. Comme le rude et aigre philosophe, le pénétrant dramatique combat, avec énergie, le culte idôlatrique dont la science moderne est encensée par tant de faux savants. Il lui marque ses limites et rend un éloquent hommage aux lumières et aux héroïsmes de la foi.

C'est un catholique, en effet, que M. de Curel. Il fut élevé chez les Jésuites de Metz, avant la guerre de 1870. Et M. Boutroux, chargé de recevoir le nouvel "immortel," a saisi ce détail avec un empressement significatif, pour en faire l'occasion d'une apologie assez inattendue. L'éloge des fils de saint Ignace, en pleine Académie Française, est évènement peu commun ;dans la bouche d'un philisophe, à coup sûr très spiritualiste, mais fort peu clérical, il est plus remarquable encore. Il y a cinq ans, M. Boutroux, peut-être, eût reculé devant cette audace, à supposer même qu'il en eût conçu le dessein. Depuis cinq ans, bien des préjugés se sont dissipés en France, en particulier ceux que la colomnie et l'ignorance entretenaient contre la Compagnie de Jésus. Car, sur tous les champs de bataille et de sacrifice, on a vu les Jésuites marcher et mourir au premier rang. Aussi était-il naturel que, rencontrant sur son chemin ces héros du courage et du dévouement, un Français loyal déclarât à l'ancien élève de ces maîtres: "Ils vous ont sûrement enseigné le patriotisme et la foi dans la puissance de la volonté au service du devoir".

Le Directeur de l'Académie tenait d'autant plus à souligner cette étape de la vie de son nouveau collègue que, dans le temps même où M. de Curel én suivait les cours, le collège des Jésuites de Metz enseignait les mêmes vertus à deux autres écoliers, qui s'appellent actuellement le général de Maud'huy, et le Maréchal Foch! M. Boutroux a su faire acclamer à la fois par le public de l'Académie Française ces deux grands soldats de France et les saint sreligieux qui les préparèrent à la vie.

Du discours de M. Boutroux, je pourrais relever encore d'autres passages où, en termes clairs et courageux, il défend la morale traditionelle, la morale religieuse, contre les témérités et les fantaisies de plusieurs dramaturges modernes — et de Paul Hervieu tout le premier, dont il ne craint pas de critiquer courtoisement certaines théories. Il condamne, en particulier, le sophisme insidieux, qui consiste à justifier les plus mauvais instincts par la sincérité de leurs manifestations. "Si ces doctrines venaient à s'établir, affirme-t-il avec raison, que deviendrait notre civilisation morale, fondée sur l'idée d'une vérité, d'une justice, d'une loi stable et éternelle?"

Mais ce que je veux retenir surtout, de cette page élevée, c'est la conclusion. Voici en quels termes, en effet, M. Boutroux a terminé son discours: "L'action efficace en ce monde, n'appartient, ni à l'impulsion irréfléchie et sans lendemain de la passion, ni à la pensée contemplative du rêveur qui plane au-dessus de la mêlée, mais bien à l'union harmonieuse et indissoluble de la réflexion et de l'effort, de la foi et de la pensée, de l'amour et de l'énergie. Demain comme hier, soyons vraiment hommes, c'est-à-dire osons être les collaborateurs de Dieu, exempt d'envoie, qui, en revêtant l'humanité pour nous unir à Lui, nous a appelés à faire, avec Lui, descendre sur la terre la justice et la paix."

Et c'est sur les unanimes applaudissements qui, par les mains d'une élite appartenant à toutes les opinions, saluait cette éloquente et couraguese profession de foi chrétienne, que fut levée la séance solennelle de l'Académie Française. Il y a vraiment, en France, un esprit nouveau.

François VEUILLOT.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE—Une fille de salle à diner. S'adresser à l'Hôtel Frontenac, Winnipeg. 30—32

ON DEMANDE—Une demoiselle pour commis dans un magasin général, 30 ans ou plus; blonde si possible. Pour corespondance adresser J. Hébert, Boite 33, Willow Bunch, Sask. 30-31

A LOUER—Un magasin à louer avec un entrpôt, 88, avenue Provencher. S'adresser à M. Gevaert, 57, avenue Provencher ou à M. Deniset, 139 avenue Provencher.

A LOUER—Trois appartements de deux chambres chaque, avec électricité et eau, salle de bains à l'étage, à louer pour seulement $12.00 par mois chaque dans le bloc Gevaert & Deniset. Aussi quatre chambres, pouvant servir de magasin et de résidence, même prix. S'adresser 88 81 ou 139 avenue Provencher. Téléphone M. 2354 et M. 993. —28

ON DEMANDE—Quelques bons commis d'expérience pour un bureau de banque. Banque d'Hochelaga, Winnipeg. —27

Images de Ste Jeanne d'Arc et de Saint Roch en couleur. Grandeur: 8x11, prix 3 pour 25c ou 8 pour 50c. Agents demandés. Gros profits. Adresser: A. BARNABE, 1331, Delorimier, Montréal, Qué. —25

ON DEMANDE—Une servante générale une femme de préference. Bon gages. S'adresser à Madame Gevaert, 86, Avenue Provencher, Saint-Boniface. —21

ON DEMANDE—Une servante chez Madame F. Deniset, 139, Avenue Provencher; téléphone M. 993. Très bons gages. Pas de lavage.

CITY OF SAINT BONIFACE MANITOBA

CITE DE ST-BONIFACE

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira, comme amélioration locale, les travaux ci-après mentionnés (à moins qu'il n'en soit empêché par une pétition telle que ci-après mentionnée) savoir :

La réparation des fondations actuelles et le pavage en bitulithique de l'avenue Provencher, sur le côté sud, à partir de la rue Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la limite Est du Lot 1112 RCMP Plan 76, et sur le côté nord, à partir de la traverse du chemin de fer C.N.R. jusqu'à la limite Est du Lot 1096 RCMP Plan 76 au coût approximatif de $30,000.00.

Au cas où cet ouvrage sera fait, la Cité émettra des débentures spéciales pour une somme égale au coût et cotisera et prélèvera une taxe annuelle et uniforme de frontage sur les propriétés aboutissant sur les deux côtés de l'avenue Provencher, à partir de la rue Saint-Jean Baptiste jusqu'à la limite Est des Lots 1096 et 1112 RCMP Plan 76, respectivement, suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de 10 ans, à partir de l'année 1926: l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par an et à un pour cent de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement.

Comme le prélèvement ci-haut mentionné ne commencera qu'avec l'année 1926 la Cité assumera d'ici là l'intérêt sur le montant déboursé.

La Cité assumera en outre le coût des intersections des rues plus un cinquième de la balance du coût de la dite amélioration jusqu'à concurrence des quatre septièmes du coût total.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, representant au moins les trois-cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à le faire exécuter.

Par ordre,
Ernest GAGNON,
Greffier.

Daté à Saint-Boniface, Man., ce 2 juillet, 1919.

M. F. D. Pambrun, peintre à Saint-Boniface, désire annoncer au publique qu'il est prêt à faire tout genre d'ouvrages en peinture, posage de papier (tapisserie), calsomine, etc., etc., qui lui seront confier. Estimés gratuits fournis sur demande. S'adresser au No. 172, rue Notre Dame, Saint-Boniface ou par téléphone M. 2229. —23

FILLES DEMANDEES

Immédiatement pour opérer des machines à coudre avec pouvoir.

S'adresser à

FINNIE & MURRAY

Coin des rues Adélaide et McDermot

Winnipeg

PROLONGEMENT DU TEMPS

AVIS est par les présentes donné que le temps pour la réception des soumissions pour changements et additions à l'édifice du service culinaire, à l'Hôpital Militaire, Winnipeg, Man., est prolongé jusqu'à jeudi, le 28 juin 1919.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Cecrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 11 juin 1919.

ON DEMANDE DES HOMMES

On demande immédiatement des hommes de bon caractère pour faire du service dans l'artillerie montée royale canadienne et l'artillerie de garnison royale canadienne.

1. Age de 18 à 45 ans.
2. Durée du service 2 ans.
3. La solde et les allocation sont comme suit :
   Sergent-Major Batterie, $1.80 par jour.
   Sergent, Quartier-Maître, Batterie, $1.70 par jour.
   Sergents, $1.50 par jour.
   Caporaux, $1.20 par jour.
   Bombardiers, $1.15 par jour.
   Canonniers et conducteurs, $1.10 par jour.
4. Rations excellentes et abondantes.
5. Logement gratuit.
6. Soins médicaux gratuits.
7. Accoutrement gratuit.
8. L'artillerie montée royale canadienne est pourvue de bons chevaux de selle.
9. Le plus élégant des uniformes de grande tenue est porté par les hommes de l'A.M.R.C.
10. On préfère des célibataires.
11. Les dépendants des hommes mariés à l'époque de leur engagement, ont droit à des allocations.
12. Stations—A.M.R.C. Kingston, Ont. —A.G.R.C., Halifax, Québec, Esquimault.

Toutes les demandes d'engagement doivent être adressées à l'officier commandant de l'artillerie royale canadienne, aux endroits susmentionnés.

DIEU SAUVE LE ROI

Ministère de la Milice et de la Défense.
Ottawa, 16 avril 1919.
H.Q. 1-1-129. 28-30

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.